



EPALINGES

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 12/2013

Concerne : Chemin du Petit-Vennes, chemin des Roches - Construction de collecteurs EU-EC, en système séparatif - Aménagement du chemin du Petit-Vennes, tronçon inférieur - Demande d'un crédit de construction

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Par le présent préavis, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation une demande d'un crédit d'un montant de CHF 790'000.-- (sept cent nonante mille francs), en vue du remplacement du collecteur unitaire dans le secteur chemin du Petit-Vennes - chemin des Roches par le système séparatif et le réaménagement du chemin du Petit-Vennes - tronçon inférieur.

1. Préambule

En 2010 et 2011 ont eu lieu deux étapes de mise en séparatif des collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eau claires (EC), d'une part dans le prolongement du chemin de la Cigale (commune de Lausanne) puis pour le chemin du Petit-Vennes, tronçon supérieur. La deuxième étape avait permis de réfectionner la voirie du chemin du Petit-Vennes et d'y adjoindre un trottoir d'une largeur de 1.70 m.

L'étude de la troisième étape de travaux de mise en séparatif a été menée en automne 2012 avec une perspective de réalisation en 2013. Le projet comprend également la réfection du solde du chemin du Petit-Vennes, tronçon inférieur, à l'identique du tronçon précédent.

Vu le montant des travaux projetés, la Municipalité a dû appliquer la procédure des marchés publics. Dans un souci de rationalisation et d'économie, elle a groupé les travaux de collecteurs, portés au plan des investissements en 2013, et ceux relatifs à la fin des aménagements du chemin du Petit-Vennes, prévus en 2014.

2. Travaux projetés

Collecteur séparatif

Du point de vue des collecteurs, la troisième étape projetée consiste à remplacer le collecteur unitaire béton DN500 qui relie le chemin du Petit-Vennes au chemin des Roches. Ce tronçon de 320 m, profondeur -2.20 m à -4.00 m (à construire en DN800, 700 et 600 pour les EC et DN300 pour les EU) se situe pour environ 50 m dans le domaine public du chemin du Petit-Vennes, puis traverse les espaces verts de trois propriétés privées (le long de leur limite sud) et se termine sur 27 m dans le chemin des Roches. La troisième et dernière étape de ce secteur permet de mettre en conformité un bassin versant dense et important de notre territoire communal.

Les services industriels, contactés dans le cadre de l'étude de détail du projet, envisagent pour certains des réfections partielles de leurs installations souterraines et quelques compléments.

Chaussée, trottoir et éclairage public

Le projet prévoit la réfection du tronçon inférieur du chemin du Petit-Vennes sur toute sa largeur, avec l'aménagement d'un trottoir sur environ 30 m et un complément d'éclairage public.

Le trafic automobile et la sécurité des piétons font l'objet d'une attention particulière de la part de la Municipalité. Régulièrement, l'autorité exécutive propose au Conseil communal de compléter le réseau des trottoirs, en particulier sur les routes collectrices et sur les chemins de desserte. En août 2012, la Municipalité a obtenu un crédit d'étude pour l'élaboration d'un plan directeur communal de mobilité. Cette étude est en cours, elle devrait se terminer au cours du premier semestre 2013.

Dans le secteur de Vennes, situé en limite avec le territoire de la commune de Lausanne, ladite étude propose le prolongement du trottoir aménagé en 1ère étape sur le tronçon supérieur du chemin du Petit-Vennes. Cette étape constitue une suite logique et un achèvement des travaux déjà entrepris.

L'aménagement du nouveau trottoir nécessite un empiètement d'environ 47 m² sur la parcelle 55. A l'heure de la rédaction du préavis, le propriétaire concerné a donné son accord oral pour céder le terrain utile à cet ouvrage. Formellement, l'emprise sera acquise par la constitution d'une servitude personnelle de passage public à pied et pour tous véhicules en faveur de la Commune d'Epalinges.

Le projet routier et d'aménagement du trottoir est actuellement soumis à l'examen préalable du Service des Routes (SR). Compte tenu de la taille modeste de cet aménagement, la Municipalité propose au Conseil communal d'approuver le projet routier en l'état. Sitôt l'autorisation reçue du SR, le projet sera soumis à l'enquête publique, conformément à l'art. 13 de la loi sur les routes (LRou) du 12 décembre 1991. Moyennant une procédure coordonnée, la servitude sera constituée selon l'art. 75 du Code rural et foncier du 7 décembre 1987. Il est encore précisé ici que selon le résultat de l'enquête publique, la Municipalité déposera, si nécessaire, un préavis ad hoc sur le point particulier relatif au projet routier.

3. Planning

Ces travaux débiteront en principe au mois de mai 2013. Leur durée probable sera de 7 mois. Ils devraient être terminés dans le courant du mois de novembre 2013.

4. Coût des travaux

Collecteur séparatif		
Travaux de génie civil	CHF	465'000.-
Déplacements et travaux sur diverses conduites existantes	CHF	34'000.-
Travaux clôtures et plantations	CHF	38'000.-
Curage et contrôle TV des collecteurs	CHF	6'000.-
Honoraires ingénieur	CHF	70'000.-
Honoraires géomètre	CHF	15'000.-
Divers et imprévus	CHF	37'000.-
TOTAL TTC	CHF	665'000.-

Travaux de génie civil	CHF	465'000.-
Déplacements et travaux sur diverses conduites existantes	CHF	34'000.-
Travaux clôtures et plantations	CHF	38'000.-
Curage et contrôle TV des collecteurs	CHF	6'000.-
Honoraires ingénieur	CHF	70'000.-
Honoraires géomètre	CHF	15'000.-
Divers et imprévus	CHF	37'000.-
TOTAL TTC	CHF	665'000.-

Chaussée, trottoir et éclairage public		
Travaux de génie civil	CHF	75'000.-
Déplacements et travaux sur diverses conduites existantes	CHF	8'000.-
Eclairage public	CHF	7'500.-
Signalisation routière	CHF	2'500.-
Travaux clôtures et plantations	CHF	7'000.-
Honoraires ingénieur	CHF	12'500.-
Honoraires géomètre	CHF	6'500.-
Divers et imprévus	CHF	6'000.-
TOTAL TTC	CHF	125'000.-

Travaux de génie civil	CHF	75'000.-
Déplacements et travaux sur diverses conduites existantes	CHF	8'000.-
Eclairage public	CHF	7'500.-
Signalisation routière	CHF	2'500.-
Travaux clôtures et plantations	CHF	7'000.-
Honoraires ingénieur	CHF	12'500.-
Honoraires géomètre	CHF	6'500.-
Divers et imprévus	CHF	6'000.-
TOTAL TTC	CHF	125'000.-

C'est donc un crédit de CHF 790'000.- (sept cent nonante mille francs) que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

L'état des finances communales, en particulier celui des liquidités, devrait nous permettre de financer le projet sans recourir à l'emprunt.

Il convient de rappeler que les taxes de raccordement (payées à la construction) servent à financer le réseau des canalisations publiques (centre budgétaire affecté).

Vous trouverez en annexe un plan de situation sur lequel figure le tracé du collecteur et des travaux projetés.

En cas de recours à l'emprunt, pour la part concernant la chaussée, le trottoir et l'éclairage public, la charge d'intérêt annuelle qui en découlerait est estimée à CHF 3'150.- (calculée à 2.52 %).

5. Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

- vu le préavis de la Municipalité n° 12/2013 du 18 mars 2013,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 790'000.-- (sept cent nonante mille francs) en vue de la construction d'un collecteur séparatif chemin du Petit-Vennes – chemin des Roches, ainsi que de l'aménagement du tronçon inférieur du chemin du Petit-Vennes ;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt, aux meilleures conditions, auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;
3. d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Epalinges, le 18 mars 2013

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Maurice Mischler

Alexandre Good

Annexe : plans de situation

Représentant municipal délégué : M. Jean-Marc Baatard

Commune d'Epalinges
Chemin du Petit Venins
Chemin des Roches

Construction d'un collecteur séparatif

Plan de situation
Echelle 1:500

Mensuration : numérique / plans n° 3 et 5
Coordonnées moyennes : 5407000 / 154910
Epalinges, le 14 novembre 2012

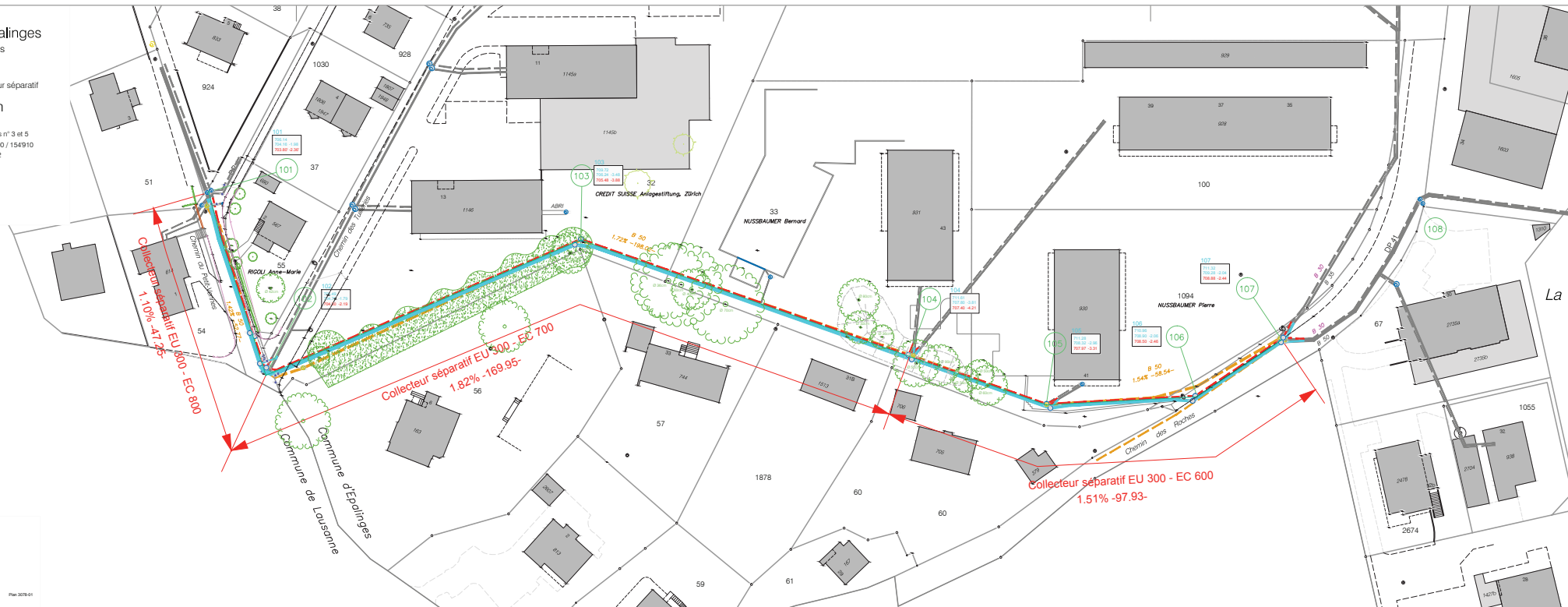
Bureau technique
Bernard Gleyne
Route de la Croix-Blanche 40
1066 Epalinges
Affaire n° 3078



Situation cadastrale et dessin

BBHV SA
Ingénieurs EPFL SA, Géomètres brevetés
Géomètres - Cadastre - Géométrie
Mensurations spatiales 3D - Laser scanning
Rue St-Louis 1110 Morges 1
Tél. 021/811 40 40 Fax 021/811 40 41
Morges, le 14 novembre 2012

m:\epalinges\210512\210512\epalinges 2012.dwg Plan 3078-01



Commune d'Epalinges

Chemin du Petit Vennes

Aménagement d'un chemin
et construction d'un traitoir

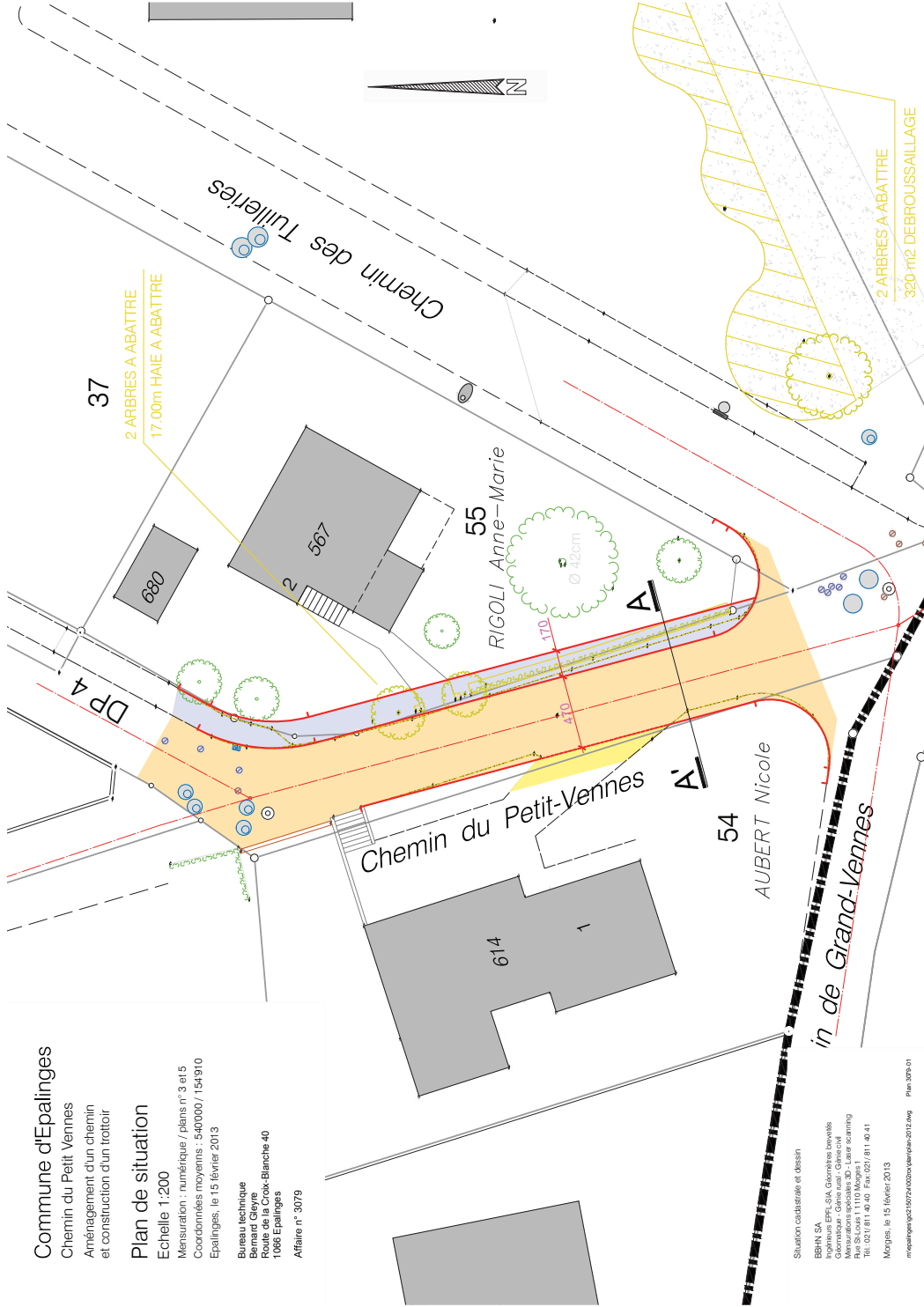
Plan de situation

Echelle 1:200

Mensuration : numérique / plans n° 3 et 5
Coordonnées moyennes : 540000 / 154910
Epalinges, le 15 février 2013

Bureau technique
Bernard Gleyre
Rue de la Croix-Blanche 40
1066 Epalinges

Affaire n° 3079



Situation cadastrale et dessin
BB&H SA
Ingénieur EPFL SA, Géomètres brevetés
Géomatica - Génie civil - Génie civil
Rue de la Croix-Blanche 40
1066 Epalinges
Tél. 021/811 40 40 Fax 021/811 40 41
Morges, le 15 février 2013

m:\epalinges\gcd150729\0202\plan\plan-2013.dwg Plan 3079-01

Commune d'Epalinges

Chemin du Petit Vennes

Aménagement d'un chemin
et construction d'un traitoir

Coupe - type

Echelle 1:50

Epalinges, le 14 février 2013

Bureau technique
Bernard Gleyre
Rue de la Croix-Blanche 40
1066 Epalinges

Affaire n° 3079

LEGENDE

REVETEMENTS
GRAVE GNT 0/45



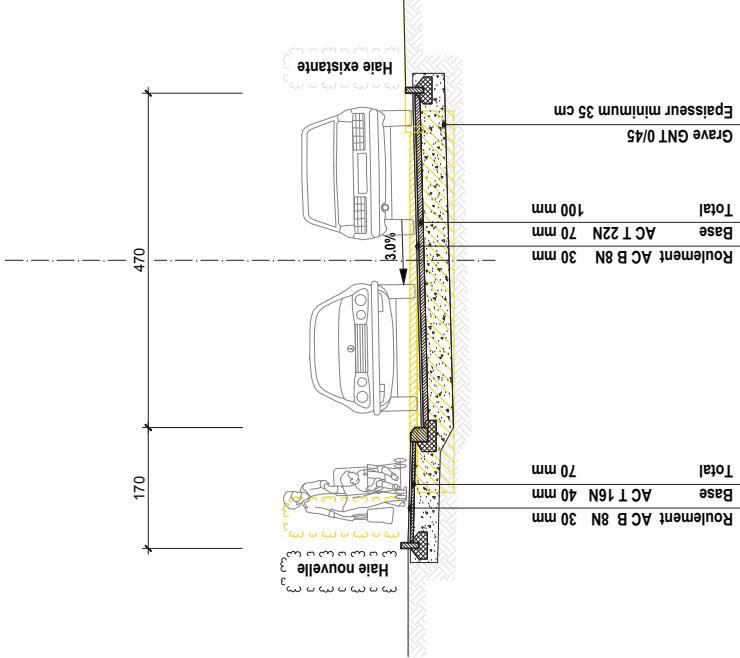
BETON ENROBAGE, LIT DE POSE



REVETEMENT EXISTANT
FONDATION EXISTANTE



HAIE A ARRACHER



Situation cadastrale et dessin

BB&H SA
Ingénieur EPFL SA, Géomètres brevetés
Géomatica - Génie civil - Génie civil
Rue de la Croix-Blanche 40
1066 Epalinges
Tél. 021/811 40 40 Fax 021/811 40 41
Morges, le 14 février 2013

m:\epalinges\gcd150729\0202\plan\plan-2013.dwg Plan 3079-02

Commune d'Epalinges
Chemin du Petit Vennes
Chemin des Roches

Construction d'un collecteur séparatif

Plan de situation

Echelle 1:1000

Mensuration : numérique / plans n° 3 et 5
Coordonnées moyennes : 540'000 / 154'910
Epalinges, le 19 mars 2013

Bureau technique
Bernard Gleyre
Route de la Croix-Blanche 40
1066 Epalinges
Affaire n° 3078

INSTALLATION DE CHANTIER
EMPRISE TRAVAUX + CLOTURE
TRAVAUX PREPARATOIRES
NETTOYAGE FORESTIER

IMPRIME A3 - 1:1000

Situation cadastrale et dessin
BBHN SA
Ingénieurs EPFL-SIA, Géomètres brevetés
Géomatique - Génie rural - Génie civil
Mensurations topographiques 3D - Laser scanning
Rue St-Louis 1 1110 Morges 1
Tél.: 021/811 40 40 Fax: 021/811 40 41
Morges, le 19 mars 2012 rcx

m:\epalinges\gc\215072v\002rcx\plan\plan-2012.dwg Plan 3078-01